

DÉLIBÉRATION 2018-31**SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL****Objet : Budget annexe : décision modificative n°1**

Le vingt-huit novembre deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique (SMO Nord Pas-de-Calais Numérique) s'est réuni dans les locaux du Conseil régional des Hauts de France à Lille, sur convocation en date du vingt-deux novembre deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Collectivité	Membre	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil régional des Hauts de France	M. Charles BAREGE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme DEFOSSÉ
	M. Nicolas BERTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Salvatore CASTIGLIONE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. JOUVENEL
	M. Christophe COULON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Annie DEFOSSÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Guillaume DELBAR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. André FIGOUREUX	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. COULON
	M. Anthony JOUVENEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Gérard PHILIPPE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. BERTIN
	Mme Christine ENGRAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Département du Nord	Mme Martine FILLEUL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	M. Jean-Marc GOSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Mickaël HIRAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Luc MONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Anne VANPEENE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Département du Pas-de-Calais	M. Alain DELANNOY	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme MESSEANNE
	M. Jean-Claude DISSAUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mme Maïté MULOT-FRISCOURT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	M. Claude PRUDHOMME	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. DISSAUX

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le budget primitif 2018 voté le 31 janvier 2018

Vu le budget supplémentaire voté le 6 juin 2018

Vu l'instruction comptable M4

Vu la délibération 2018-08 du 6 juin 2018 autorisant le versement d'une indemnité de résiliation au titulaire du marché n° 2015-0005

Considérant la nécessité d'inscrire au budget les crédits correspondant aux indemnités pour résiliation des marchés relatifs aux opérations de montée en débit

Considérant la nécessité de régulariser l'annulation de titres de subventions relatifs à l'exercice 2017

Considérant la nécessité de régulariser des redevances reçues d'Orange

Il est demandé au comité syndical de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Opérations réelles :

- Diminution des crédits en dépense au chapitre 23 (travaux en cours) d'un montant de 254 000 euros,
- Augmentation des crédits en dépense au chapitre 13 (subventions d'investissement) d'un montant de 254 000 euros,
- Augmentation des crédits en dépense au chapitre 67 (charges exceptionnelles) d'un montant de 199 000 euros,
- Augmentation des crédits en recette au chapitre 75 (autres produits de gestion courante) d'un montant de 130 000 euros.

Opérations d'ordre :

- Diminution des crédits en dépense au chapitre 023 (virement à la section d'investissement) d'un montant de 148 082.40 euros,
- Diminution des crédits en recette au chapitre 021 (virement de la section d'exploitation) d'un montant de 148 082.40 euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la décision modificative n° 1 du budget annexe en M4 pour l'exercice budgétaire 2018.

Adopté par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 17

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON

Transmis au contrôle de légalité le

29/11/2018